
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 20 JANVIER 2017**

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, ROUILLARD François, VAUDET Déborah, FORMET Thierry, LENEL Marcel, DALLERY Philippe, SOUMILLON Gilles, QUEVAUVILLERS Louis, VAN DYCKE Roseline, HEBERT Thierry, DE CALONNE Roland, CORNIQUET Jean-François, DESBIENDRAS Alain, THIVERNY François, DUPUIS Éric, MICHEL Géraldine, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, BLEYAERT Joseph, POIRE Jean-Paul, DUTITRE Philippe, GUILBERT Jackie, LESUR Alain, CELISSE Gérard, BOULENGER Annie, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, DUMEIGE Yannick, HENQUENET Xavier, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, DE PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, VAN OOTEGHEM Clarisse, MOYENS Jean-Pierre, LACHEREZ Guy, CHOPIN Jean-Pierre, DE MONCLIN Arnaud, LOUIS Claude, DE SAINT GERMAIN Lyliane, BOUDERNEL Gilles, LOUART Usmée, CHELLE-POIRE Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Roger, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, TEN Alexis, DUFOUR Guy, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOURT Jean-Pierre, GUILBERT Joël, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, MAGNIER Ambre, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, DESFOSSÉS Alain, FACQUET Agnès, GOETHALS Eddy, LOUVARD Annie, VASSEUR Dany, BODERAU Etienne, VAQUER Florence, FROIDURE James, SINOQUET Céline, DEMAREST Vincent, DOINEL Richard, LAROCHE Denis, MORARD Jérémie, LEFEUVRE Jannick, BOSREDON Philippe, DESPREAUX Xavier, GLORIEUX Gérard, ESCARD Marie-Elisabeth, DOINEL Michel, DE BEAUFORT Jean, DE WAZIERS Isabelle, MICHAUX Colette, MOUTON Valérie, MARGRY Jean-Pierre, NOPPE Robert, DENEUX Gérard, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, PERIMONY Yves, CHARBONNIER Sylvain, COSETTE Jean-Paul, WATTEZ Aubert, TURLOT Jean-Marie, MAGNIER Dominique, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, COCQ Philippe, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, QUILLEN Jean-Claude, JANDOS Rodolphe, SAELENS Willy, MANACH Sylvain, DUMONT Marielle, LESENNE Alain, PERONNE Michèle, MATHON Christine, NORMAND Lionel, FAUQUEMBERGUE Martine, DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, LEDAIN Rose-Marie, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, DEWAELE Marc, DE L'ÉPINE Audouin, SNAUWAERT Jean-Marie, LABESSE Jean-Marc, NOUGEIN Laurence, GAILLET Gérard, GANDON Jean-Claude, CAUX Gaël, VILTART Vincent, BAZIN Jacques, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, BAUDEN Jean-Philippe, DESMAREST Gérard, LEROY Loïc, DELHOMELLE Béatrice, MAGNIER Patrick, CALIPPE Sylviane, HESSE Hervé, MORAIN Bernard, MARSEILLE Frédéric, PORTOIS Nicolas, MEERSCHMAN Guy, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, MARIAGE Bruno, ROSAN Yves.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : PRUVOST Patrick (suppléant de BON Linda), BOULET Sylvie (suppléante de AVET Hubert).

Délégué titulaire ayant donné pouvoir : D'HAILLECOURT Bernard (pouvoir à DELAIRE Rose-France).

Etaient absents ou excusés : BIGNON Jean-Paul, LOMBAREY Michèle, LECLERE Jean-Claude, DANCOURT David.

Secrétaire de séance : Déborah VAUDET.

Monsieur BLEYAERT Joseph, commune de Belleuse, indique qu'il y a 144 présents + 1 pouvoir sur 149 et donne la parole à Monsieur GLORIEUX Gérard, commune du Bosquel, le doyen d'âge et président de la séance.

Le Président remercie la commune d'Hornoy-le-Bourg pour son accueil. Il indique que la séance est enregistrée. Il invite chaque personne prenant la parole en séance à donner son nom et le nom de la

commune qu'elle représente. Chaque personne quittant la séance est priée de signaler son départ et de rendre son boîtier électronique ou de le remettre à son suppléant s'il est présent.

Selon la tradition, il propose que la cadette de l'Assemblée, Madame VAUDET Déborah, commune d'Airaines, soit nommée secrétaire de séance.

Le Président propose de voter sur cette proposition.

Le Conseil communautaire unanime après en avoir délibéré, approuve la nomination de Madame VAUDET Déborah comme secrétaire de séance.

1. Installation du Conseil communautaire

Le Président procède à l'appel nominatif des membres du Conseil communautaire et déclare le Conseil communautaire installé.

Il propose d'inverser les points 2 et 3 de l'ordre du jour de la présente séance et propose de voter sur cette inversion.

Le Conseil communautaire unanime après en avoir délibéré, approuve l'inversion des points 2 et 3 de l'ordre du jour de la présente séance.

2. Vote électronique

Le Président indique que les Conseils communautaires des trois EPCI ont tous délibéré favorablement pour l'utilisation du vote électronique dans le cadre de l'Assemblée qui compose la Communauté de communes Somme Sud-Ouest.

Il est proposé de délibérer à nouveau sur l'utilisation de ce vote électronique. À cet effet, il a été remis aux membres du Conseil communautaire :

- une attestation de Maître Stéphanie SCHAMMBOURG, huissier à Paris, lequel confirme l'impossibilité d'intrusion informatique sur le système.

Par ailleurs, le Président précise que :

- la confidentialité des communications est assurée via un échange de clé publique de cryptage asymétrique RSA 2048 Bits. Le RSA 2048 Bits a eu une longueur de 617 chiffres décimaux.
- D'autre part, les données issues des sessions sont stockées et chiffrées au format AES 256 bits. L'AES est un algorithme de chiffrement symétrique. Il est devenu le nouveau standard de chiffrement pour les organisations gouvernementales. Il a été approuvé par la NSA (National Security Agency) dans sa suite B des algorithmes cryptographiques, il est actuellement le plus utilisé et le plus sûr.
- L'outil permet enfin de scanner les tentatives de brouillage des équipements de vote.
- Le fonctionnement du vote électronique ne repose pas sur Internet, il est donc autonome et sécurisé.

Il est précisé que lorsque le vote n'est pas à scrutin secret, les noms des élus ayant voté CONTRE ou s'étant ABSTENUS seront repris dans les délibérations et comptes rendus du Conseil communautaire.

Le Président ajoute que le détecteur de système de brouillage a été activé.

Patrick MAGNIER, commune de Sentelie, demande si les données issues du vote électronique anonyme seraient exploitables.

Christophe MILLE, technicien CC2SO, répond que lorsque le vote est anonyme, le système des boîtiers électroniques est configuré en conséquence et il est alors impossible d'attribuer les votes. Dans le cas d'un vote anonyme, la seule information disponible est la participation.

Les techniciens de la CC2SO présentent le système et les modalités du vote électronique. Ils s'assurent que l'ensemble des boîtiers fonctionne. Ils expliquent que les élus peuvent modifier leur vote aussi longtemps que le vote est ouvert.

En l'absence de questions, Le Président propose de voter sur l'utilisation du vote électronique lors de la présente assemblée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à 140 voix POUR, 2 voix CONTRE (MOREL Claude et MORAIN Bernard) et 3 abstentions (DUMEIGE Yannick, PERONNE Michèle et MAGNIER Patrick) l'utilisation du vote électronique lors de la présente assemblée.

3. Lieu du Conseil communautaire

Le Président rappelle que la réglementation prévoit qu'il appartient au doyen des Présidents de procéder à la convocation des membres du futur Conseil communautaire au siège de la nouvelle Communauté de communes. Le siège de la Communauté de communes ne permettant pas d'accueillir l'ensemble des délégués communautaires dans des conditions satisfaisantes, il est proposé de choisir la Maison des Jeunes d'Hornoy-le-Bourg comme lieu du Conseil.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à 143 voix POUR et 2 voix CONTRE (IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques et ROUZAUD Jean-Marie) la tenue du Conseil communautaire à la Maison des Jeunes d'Hornoy-le-Bourg.

4. Election du Président

Le Président précise que les candidats auront un maximum de 10 minutes pour exposer leurs motivations. L'élection se déroulera conformément aux Articles L5211-2 et L 5211-41-3 du CGCT. L'élection se déroulera au scrutin secret uninominal à trois tours (élection à la majorité absolue des suffrages exprimés lors des deux premiers tours et à la majorité simple au troisième tour).

Il invite les candidats à se faire connaître.

Monsieur DESFOSES Alain, commune de Fresnoy-Val, est candidat.

Monsieur CHARBONNIER Sylvain, commune de Molliens-Dreuil est candidat.

Monsieur DESFOSES Alain est invité à exposer ses motivations :

« Mesdames, Messieurs les maires,

Mesdames, Messieurs les délégués communautaires,

Mesdames, messieurs,

Je m'appelle Alain DESFOSES, j'ai 55 ans, je suis agriculteur et maire de la commune de Fresnoy-au-Val depuis 1999. À la création de la CCSOA, sous la présidence de monsieur Bernard, j'étais vice-président, en charge de la voirie, et j'étais donc président de la CCSOA depuis 2008.

Alors oui, nous sommes mariés, depuis le 01 janvier. Tout n'a pas été simple. Que de questions chacun d'entre nous s'est posé ! La loi NOTRe, quelque peu brutale, avec un échéancier très court, a eu le mérite de nous booster dans notre prise de décisions. Chacune des collectivités a pesé le pour et le contre.

Si effectivement le Contynois et la Communauté de communes de Oisemont avaient obligation de fusionner – leur population étant inférieure au seuil de 15 000 habitants – la CCSOA, avec ses 21 000 habitants, pouvait rester seule. Rapidement, nous nous sommes tournés l'un vers l'autre car les jeunes mariés ont une histoire commune : ils ont fréquenté les mêmes bancs d'école : l'école à travailler ensemble, au travers du Pays de Somme Sud-Ouest. De beaux projets sont nés à cette époque. Je n'oublie pas que la ZAC de la Mine d'or est née grâce au Pays de Somme Sud-Ouest : l'étude de faisabilité de cette ZAC a été commandée et portée par le PPSSO. Nous avons eu ensuite le PER : le Pôle d'excellence rurale, sur le thème du bien vieillir à domicile, porté par nos trois collectivités et qui a véritablement dynamisé nos territoires en termes de réalisations mais aussi en termes d'efficacité.

Les fiançailles ont été prononcées de manière officieuse et nous avons commencé à travailler dans cette perspective. Les 120 communes ont été consultées et ont émis un avis majoritairement favorable à cette union. Nous nous sommes préparés à cette échéance du 1^{er} janvier 2017 en nous rencontrant tout au long de l'année 2016 à raison de minimum une réunion par semaine, compétence par compétence, avec

un point mensuel des présidents et vice-présidents de nos 3 collectivités. Nous nous sommes efforcés d'aligner nos tarifs, de mesurer les conséquences sur nos fiscalités. C'est ainsi que la CCSOA a adopté la compétence scolaire au 1^{er} septembre. Ce travail, qui aurait dû être réalisé en deux ans, a abouti en 6 mois. Certes, avec quelques grincements de dents, mais l'intérêt général a été déterminant dans nos prises de décisions. Soyez-en tous remerciés.

C'est ainsi que monsieur le Préfet a publié les bans. Ce projet de mariage n'a pas suscité d'opposition ou très peu. Les élus ont compris que l'argent public se faisant plus rare, que la hausse de la fiscalité n'est certainement pas l'unique solution, il s'avère que travailler ensemble nous rend plus forts, plus crédibles, et surtout plus efficaces. Nous nous enrichissons de l'expérience des uns et des autres. Nous gagnons en efficacité pour le mieux vivre de nos habitants. Néanmoins, je comprends la crainte des élus communaux qui s'inquiètent de la place de leur commune dans une structure qui en compte 120. Il est absolument nécessaire d'expliquer à ces élus que la Communauté de communes est l'outil des communes, un outil à leur disposition, et qu'ils doivent s'approprier cet outil. Il faudra sans aucun doute organiser des réunions par secteur pour expliquer les orientations de notre collectivité.

Mon ambition pour la CC2SO sera le reflet de vous, les délégués. Je considère que le président, les vice-présidents, sont des animateurs. Ils ont pour rôle d'animer le bureau, le Conseil communautaire et surtout les différentes commissions qui sont le cœur de la Communauté de communes, l'endroit où l'on peut tout dire, la boîte à idées en quelque sorte, et où chaque délégué a un rôle important à tenir en fonction de ses affinités.

Vous avez compris, mon rôle de président a été – et je l'espère sera – d'instaurer cette atmosphère de confiance qui permet de travailler objectivement, en toute honnêteté. Cette atmosphère de confiance qui autorise à prendre les décisions nécessaires, même si parfois elles ne font pas plaisir. Le challenge que je suis prêt à relever consiste à transcender chacun d'entre nous, afin qu'ensemble nous oublions notre ancienne Communauté de communes, notre canton, notre pré carré, nos idées partisans et œuvrions uniquement pour le bien de notre territoire, de nos 38 000 habitants, dans un véritable esprit communautaire.

Voilà, Mesdames, Messieurs, l'ambition que j'exprime pour notre ruralité qui n'a pas besoin de se diviser si elle veut continuer à exister. Vive la CC2SO et vive les mariés ! »

Monsieur CHARBONNIER Sylvain est invité à exposer ses motivations :

« Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires,
Mesdames, Messieurs les élus,
Mesdames, messieurs,

Je voulais vous faire part, ce soir, de mon inquiétude : oui, nous allons devoir, ensemble, gérer cette Communauté de communes XXL avec des compétences importantes. Importantes au sens des impôts, mais également en termes de services pour nos administrés. C'est un sujet qui ne doit pas se prendre à la légère. Et vous faire part, du coup, de mon étonnement : pas de campagne, pas de programme. Serait-ce déjà joué d'avance ?

J'ai donc choisi de me présenter à vous ce soir car j'ai quelques modestes opinions et idées à défendre et j'ai été un peu surpris que très peu d'entre vous aient pris la peine de défendre notre Communauté de communes.

Le bilan de mes prédécesseurs est plutôt bon. Ma démarche n'est pas destinée à être contre Alain qui a fort bien parlé je trouve précédemment. Nous avons pris un virage difficile l'an dernier, plus ou moins imposé par la loi NOTRe. Néanmoins, des axes de progrès subsistent. L'ambiance dans les derniers Conseils communautaires, au moins à la CCSOA, était parfois tendue avec de la méfiance et des tensions. Car oui, notre Communauté de communes doit être à notre service, au service des élus que vous êtes. Je souhaiterais ne plus entendre que c'est la Communauté de communes qui décide, que c'est la Communauté de communes qui va tout prendre, nos communes vont disparaître. La Communauté de communes c'est nous, c'est vous.

Si, effectivement notre avenir est que nos communes disparaissent, autant démissionner tout de suite, ou alors se battre pour nos communes, dans l'intérêt de nous tous et de notre Communauté de communes.

Je suis particulièrement ravi que nous ayons choisi ce soir d'utiliser le vote électronique. Chaque vote compte. Vous pourrez voter selon vos envies, en toute discrétion et si le doute vous habite, sachez que l'abstention n'est pas un vote tabou, sale, et au moins laisse aux collègues qui ont, soit des convictions pour, soit des convictions contre, la possibilité de réellement se départager.

J'étais surpris en tant que tout jeune – je reste jeune effectivement au milieu de vous Mesdames, Messieurs – mais en tant que première expérience au sein de la Communauté de communes, de m'être abstenu sur un dossier que je méconnaissais absolument. On est venu me voir :

- « Mais pourquoi tu t'es abstenu, ce n'est pas bien !
- Je ne connais pas le sujet, je ne vois pas le débat. »

Je vous invite effectivement à utiliser votre vote et à ne pas être une majorité silencieuse qui vote par défaut pour.

Une Communauté de communes à notre service est donc une Communauté de communes au service de nos communes également. Je pense que la mutualisation des moyens est quelque chose de bon, oui, mais pas à tout prix. Oui sur des sujets comme la voirie, le tourisme, c'est très bien que nous ayons un ensemble commun. Mais devenir énorme n'est pas forcément un gage d'économies, loin de là. Cela ne permet pas d'être agile. Nous devons garder une proximité avec nos administrés.

Je souhaiterais également que nous marquions une pause dans nos prises de compétences. Nous avons beaucoup à digérer je dirais, à aligner nos pratiques, nous donner le temps de préparer le futur. En particulier sur la compétence Eau et Assainissement, utiliser tout le temps que nous avons pour préparer tranquillement cette prise de compétence qui nous sera imposée d'ici 2020, mais que nous pouvons peut-être retarder le plus possible pour faire cela le plus sereinement possible. Effectivement, la prise de compétence scolaire en moins de six mois, comme l'a dit Alain, cela a été un sacré boulot – bravo ! – mais cela a été très difficile pour tout le monde.

En parlant de vie scolaire, je ne peux que regretter qu'il n'y ait pas pour l'instant d'alignement par le haut. Il est donc important que nous le fassions et que nous alignions nos tarifs dès septembre 2017 : il y a de fortes hétérogénéités dans nos pratiques.

Sur le plan culturel, nous pourrions par exemple avoir également une politique culturelle au service de nos communes. Je vais peut-être en déranger certains mais voilà, le Chahut Vert pour moi n'est pas forcément quelque chose à maintenir car il serait trop loin de la majorité de la population si nous maintenions cette activité en un seul lieu. Par contre, utiliser ce projet culturel, notre projet culturel intercommunal, pour appuyer, embellir et rendre nos foires et fêtes dans la tradition peut-être de ce qu'elles étaient dans le passé – j'imagine que vous avez connu des fêtes et foires beaucoup plus animées que ce que nous avons aujourd'hui. Avec la Communauté de communes, nous pourrions le faire.

Je vois Jean-Marie donc je vais parler des éoliennes. Nous avons le devoir d'accompagner la transition énergétique et je pense que nous avons également le devoir d'encourager la montée en puissance des parcs existants. La répartition de la fiscalité, en tout cas pour ce qu'elle est à la Communauté de communes, est plutôt bonne je trouve, en essayant de répartir – je vais faire un clin d'œil au dernier Conseil communautaire – entre ceux qui les voient et ceux qui les entendent. Oui, avoir une bonne répartition entre les communes qui en ont, celles qui n'en ont pas et la Communauté de communes est une bonne chose. Par contre, la limite de 10 mégawatts était sûrement très très bonne il y a quelques années, quand il fallait 6 éoliennes pour 10 mégawatts. Aujourd'hui, c'est loin d'être le cas. Je pense que nous pouvons progressivement monter cette limite à 10 mégawatts pour permettre effectivement que nos anciens parcs montent en génération.

Une Communauté de communes au service de nos communes, c'est également une Communauté de communes qui ne prend pas la plus grosse part du gâteau. Par exemple pour le fonds FPIC, nous restons sur la distribution standard de répartition entre les communes et la Communauté de communes. Nous devons effectivement travailler ensemble. La Communauté de communes ne doit pas travailler au détriment de nos communes. Nous avons nous aussi des projets à mener dans nos communes.

C'est également une Communauté de communes qui travaille avec ses partenaires : la région, bien sûr, qui a la compétence économique et qui devrait nous aider pour développer nos ZAC, ainsi que le département qui va nous donner plus de 1 million de subvention sur les trois prochaines années et qui

nous promet 400 000 euros de bonus. Il faut aller le chercher ce bonus. Aujourd'hui, nous remplissons deux critères, à priori, sur les trois qui sont demandés donc oui, je propose par exemple la création d'un CIAS, un Centre intercommunal d'action sociale, pour remplir ce troisième critère et bénéficier de ce bonus de 400 000 euros, en prenant bien sûr l'engagement de ne pas toucher à nos CCAS : qui dit CIAS dit maintien de nos CCAS.

Ensuite, bien sûr, une Communauté de communes avec nos partenaires, c'est-à-dire l'Europe, que nos services administratifs connaissent : des démarches très longues pour avoir des réponses parfois très très longues également.

Enfin, une Communauté de communes au service de nos administrés. Nous avons, je crois, des services de qualité dans le transport, la petite enfance, l'aide à la personne, le bien vieillir, OPAH, bibliothèque, bientôt un espace aquatique digne de ce nom. Je voulais profiter de ce moment qui m'est donné pour féliciter ceux qui ont œuvré dans toutes ces compétences. Nous devons néanmoins nous assurer que ces services sont accessibles à tous, avec une juste accessibilité à tous ou la plus équitable possible. Avec également une fiscalité la plus juste possible. Ces prises de compétences ont forcément été accompagnées d'une dotation de l'État un peu plus généreuse. Il serait peut-être intéressant que nous regardions ce que nous pouvons faire sur le budget de la Communauté de communes pour gérer tout cela de la manière la plus douce possible pour la fiscalité de nos administrés.

Voilà ce que j'aurais aimé entendre ou lire dans des programmes. Alain a évoqué quand même des points très intéressants dans son propos. Je l'en remercie. C'est tout ce que j'avais à vous dire.

Pour ceux qui ne me connaîtraient pas, parce que j'ai un peu oublié ce point de détail – nous ne sommes plus effectivement à l'échelle de la CCSOA – je suis Sylvain CHARBONNIER, maire de Mollens-Dreuil. 38 ans, pour ceux qui seraient surpris par mon âge. Marié, deux enfants, bientôt trois. Je suis ingénieur dans l'industrie, depuis 4 ans je travaille à la SNCF. Je vous remercie et vous souhaite une très très bonne soirée. À très bientôt. »

En l'absence de questions, Monsieur le Président propose de voter sur ces deux candidatures.

Les résultats sont :

**Monsieur DESFOSES Alain obtient 107 voix,
Monsieur CHARBONNIER obtient 28 voix
10 bulletins blancs ont été enregistrés.**

La majorité absolue étant de 74 voix, Monsieur DESFOSES Alain est élu président de la Communauté de communes et invité immédiatement à prendre la présidence de l'Assemblée.

La séance se poursuit sous la présidence de Monsieur DESFOSES Alain.

Monsieur le Président remercie les élus de l'avoir désigné président. Il explique que la Communauté de communes impressionne ses voisins, eu égard aux 120 communes et 149 délégués qui la composent, sans oublier près de 700 salariés. Il est persuadé qu'avec un dialogue constructif son mandat sera un succès.

5. Détermination du nombre de vice-présidents

Le nombre de vice-présidents est limité à 20 % (arrondi à l'entier supérieur) de l'effectif du Conseil communautaire, dans la limite de 15 vice-présidents.

Le Président propose de reconduire l'exécutif qui était en place dans les trois communautés de communes antérieures car ces élus se connaissent notamment à travers le travail en commission. De plus, ils n'ont pas démérité et ont lancé des projets en cours de réalisation.

Il propose d'élire 2 membres supplémentaires par Communauté de Communes au bureau afin qu'ils assistent également aux réunions hebdomadaires des vice-présidents. Ils seraient donc considérés comme des vice-présidents et disposeraient des délégations nécessaires.

Patrick MAGNIER, commune de Sentelie, fait part de son accord avec les propositions du Président.

Le Président propose que la 1^{ère} vice-présidente soit Madame DE WAZIERS Isabelle, commune de Lignières-en-Vimeu, et que le 2^{ème} vice-président soit Monsieur BLEYAERT Joseph, commune de Belleuse. La 3^{ème} place reviendrait à Hornoy-le-Bourg, la 4^{ème} à Poix-de-Picardie et la 5^{ème} place reviendrait à Molliens-Dreuil.

Par conséquent, l'exécutif serait constitué de 15 vice-présidents, 4 membres du bureau qui auront une délégation et 5 membres du bureau par canton.

En l'absence de questions supplémentaires, Le Président propose de voter sur le nombre de vice-présidents figurant ci-dessus.

Le Conseil communautaire par 131 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (DUBOIS Jean, DOMART Alain, FACQUET Agnès, NOPPE Robert, PERIMONY Yves et DUMONT Marielle) et 8 CONTRE (DALLERY Philippe, DESBIENDRAS Alain, LESUR Alain, HENQUENET Xavier, LOUVARD Annie, BLAREL Marc, TRABOUILLET Romuald, LECLERCQ Geneviève), fixe le nombre de vice-présidents à 15.

6. Election des vice-présidents

Le Président précise que l'élection des Vice-présidents s'effectuera de la même manière que celle du Président soit au scrutin secret, uninominal, à trois tours (élection à la majorité absolue des suffrages exprimés lors des deux premiers tours et à la majorité simple au troisième tour).

- **Le Président invite les candidats au poste de 1^{er} vice-président à se présenter.**

Madame DE WAZIERS Isabelle, commune de Lignières-en-Vimeu, présente sa candidature. Elle indique qu'elle était présidente de la Communauté de communes de la région d'Oisemont et qu'elle est la conseillère départementale du canton de Poix-de-Picardie en binôme avec Marc DEWAELE. Elle a effectué toute sa carrière dans la recherche médicale contre le cancer. Elle explique qu'elle souhaite travailler au développement équilibré du territoire dans l'intérêt de ses habitants et auprès des élus de la Communauté de communes.

En l'absence de questions, Le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve par 132 voix POUR et 13 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, la candidature de Madame DE WAZIERS Isabelle comme 1^{er} vice-présidente.

- **Le Président invite les candidats au poste de 2^e vice-président à se présenter.**

Monsieur BLEYAERT Joseph, commune de Belleuse, présente sa candidature. Il indique qu'il est retraité, il est maire de Belleuse depuis 34 ans. Il a été élu président du SIVOM en 1989. Il souhaite soutenir la continuité de l'action entreprise jusqu'ici. Il souligne qu'aucun élu du canton de Conty n'a formulé d'objection au mariage des trois Communautés de communes.

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve par 127 voix POUR et 18 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, la candidature de Monsieur BLEYAERT Joseph comme 2^e vice-président.

- **Le Président invite les candidats au poste de 3^e vice-président (canton d'Hornoy-le-Bourg) à se présenter.**

Monsieur LEFEUVRE Jannick, commune de Lafresguimont-Saint-Martin, présente sa candidature. Il indique qu'il est retraité de l'Éducation nationale. Au sein de la CCSOA, il était en charge de l'urbanisme. Il se met au service des habitants et du territoire.

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à 128 voix POUR et 17 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante,

la candidature de Monsieur LEFEUVRE Jannick comme 3^e vice-président.

- **Le Président invite les candidats au poste de 4^e vice-président (canton de Poix-de-Picardie) à se présenter.**

Monsieur MAGNIER Dominique, commune de Morvillers-Saint-Saturnin, présente sa candidature. Il était en charge de l'assainissement, de l'érosion et du ruissellement et espère pouvoir poursuivre cette mission. Il salue le travail accompli par le personnel des Communautés de communes en faveur de cette fusion.

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à 127 voix POUR et 18 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, la candidature de Monsieur MAGNIER Dominique comme 4^e vice-président.

- **Le Président invite les candidats au poste de 5^e vice-président (canton de Molliens-Dreuil) à se présenter.**

Monsieur STOTER Jean-Jacques, commune de Briquemessnil-Floxicourt, présente sa candidature. Il travaille dans l'Éducation nationale au rectorat d'Amiens et est maire depuis 1995. Il souhaite participer à cette nouvelle Communauté de communes pour poursuivre ce qui a été enclenché précédemment et accueillir les bonnes idées.

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à 127 voix POUR et 18 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, la candidature de Monsieur STOTER Jean-Jacques comme 5^e vice-président.

- **Le Président invite les candidats au poste de 6^e vice-président (canton de Oisemont) à se présenter.**

Monsieur LENGLET Xavier, commune de Vergies, présente sa candidature. Il est élu depuis 2014. Pour la Communauté de communes de Oisemont il était en charge des finances et du PLUi. Il fait part de son émotion et de sa fierté de présenter sa candidature.

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à 120 voix POUR et 25 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, la candidature de Monsieur LENGLET Xavier comme 6^e vice-président.

- **Le Président invite les candidats au poste de 7^e vice-président (canton de Conty) à se présenter.**

Monsieur BOHIN Pascal, commune de Conty, présente sa candidature. Il est élu depuis 2008, maire de Conty depuis 2014 et ancien vice-président de la Communauté de communes du Contynois en charge du tourisme, de la culture et de la communication, et conseiller départemental depuis 2015. Il souhaite mettre à profit son expérience et sa bonne volonté au service du très grand territoire de la CC2SO et de ses habitants, dans le cadre de l'application de la loi NOTRe.

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à 126 voix POUR et 19 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, la candidature de Monsieur BOHIN Pascal comme 7^e vice-président.

- **Le Président invite les candidats au poste de 8^e vice-président (canton d'Hornoy-le-Bourg) à se présenter.**

Monsieur FROIDURE James, commune d'Hornoy-le-Bourg, présente sa candidature. Il était en charge au sein de la CCSOA de la petite enfance. À ce titre, il a lancé les couches lavables au sein de la crèche de Poix-de-Picardie, la crèche itinérante Roule-Doudou et a préparé la construction d'une crèche à Airaines. Il espère pouvoir poursuivre ces projets.

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à 98 voix POUR et 47 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, la candidature de Monsieur FROIDURE James comme 8^e vice-président.

- **Le Président invite les candidats au poste de 9^e vice-président (canton de Poix-de-Picardie) à se présenter.**

Madame DELAIRE Rose-France, commune de Poix-de-Picardie, présente sa candidature. Elle est retraitée de l'Éducation nationale. À la fin de sa carrière, elle s'est engagée en 2008 comme maire adjointe à la culture de Poix-de-Picardie, puis a été élue maire de la commune en 2014 et s'est vu confier le développement culturel pour la CCSOA. Elle a particulièrement apprécié cette mission qui lui a permis d'aller à la rencontre des habitants du territoire. Elle espère pouvoir poursuivre ce travail.

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à 114 voix POUR et 31 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, la candidature de Madame DELAIRE Rose-France comme 9^{ème} vice-présidente.

- **Le Président invite les candidats au poste de 10^e vice-président (canton de Molliens-Dreuil) à se présenter.**

Monsieur HEBERT Thierry, commune d'Aveslès, présente sa candidature. Il est conseiller municipal depuis 1995 et maire depuis 2003. Précédemment, il était conducteur de travaux et exerce actuellement les fonctions de directeur d'un syndicat d'eau territorial.

Monsieur LABESSE Jean-Marc, commune de Quevauvillers, présente sa candidature. Il est premier adjoint de la commune de Quevauvillers. Il a participé à la création de la CCSOA, a siégé au bureau et présidait le syndicat scolaire SIVOS du Plateau (communes de Courcelles, Fresnoy et Quevauvillers). Il a été enseignant. Il a siégé au sein de la CCSOA dans les commissions OPAH, Eolien et Culture. Il souhaite mettre ses compétences culturelles et scolaires au service de la CC2SO.

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur ces candidatures.

Les résultats sont :

*HEBERT Thierry, 105 voix POUR
LABESSE Jean-Marc, 29 voix POUR
11 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve par 105 voix POUR la candidature de HEBERT Thierry comme 10^e vice-président.

- **Le Président invite les candidats au poste de 11^e vice-président (canton de Oisemont) à se présenter.**

Monsieur MANACH Sylvain, commune de Oisemont, présente sa candidature. Il est cadre commercial à 80 % afin de d'assurer la fonction de maire et d'élus de la Communauté de communes de Oisemont au sein de laquelle il était chargé de l'intergénérationnel. Il espère que tous ensemble les élus de la CC2SO bâtiront une très belle Communauté de communes, par le dialogue et en bonne intelligence.

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à 124 voix POUR et 21 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, la candidature de Monsieur MANACH Sylvain comme 11^e vice-président.

- **Le Président invite les candidats au poste de 12^e vice-président (canton de Conty) à se présenter.**

Monsieur CORNIQUET Jean-François, commune de Bacouel-sur-Selle, présente sa candidature. Au sein de la Communauté de communes du Contynois à laquelle il appartenait depuis sa création, il était chargé de développement économique, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Il a travaillé notamment sur la mise en place du PLUi et souhaite se mettre à la disposition de la CC2SO afin de poursuivre ces travaux ou d'autres, avec motivation.

Madame MOUTON Valérie, commune de Lœuilly, présente sa candidature. Elle travaillait au sein d'un cabinet d'expertise comptable avant de cesser de travailler pour s'occuper de ses enfants et devenir assistante maternelle. Depuis 1 an et demi, elle a cessé toute activité pour se consacrer pleinement à ses mandats au sein du conseil municipal de Lœuilly (depuis 2001 comme maire adjointe et depuis 2011 comme maire) et de vice-présidente de la CCContynois depuis 2014 en charge de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. Elle a travaillé à la mise en place des rythmes scolaires et de la crèche de Conty. Elle souhaite participer à cette nouvelle collectivité qui sera au service des communes et elle se met à la disposition des équipes. Elle est par ailleurs administratrice de l'OPAC d'Amiens. Enfin, elle souhaiterait participer à la féminisation de l'assemblée des vice-présidents.

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur cette candidature.

*MOUTON Valérie, 89 voix POUR
CORNIQUET Jean-François, 40 voix POUR
16 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve par 89 voix POUR la candidature de MOUTON Valérie comme 12^e vice-présidente.

- **Le Président invite les candidats au poste de 13^e vice-président (canton d'Hornoy-le-Bourg) à se présenter.**

Monsieur THIVERNY François, commune de Beaucamps-le-Vieux, présente sa candidature. Il est retraité et a été conseiller municipal avant d'être élu maire (c'est son troisième mandat). Au sein de la CCSOA depuis sa création, il était vice-président de la commission aquatique et a participé au lancement du projet de la piscine qu'il espère pouvoir mener à son terme.

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à 111 voix POUR et 34 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, la candidature de Monsieur THIVERNY François comme 13^e vice-président.

- **Le Président invite les candidats au poste de 14^e vice-président (canton de Poix-de-Picardie) à se présenter.**

Monsieur DEWAELE Marc, commune de Poix-de-Picardie, présente sa candidature. Il est paysan. Après avoir été conseiller municipal, il a été élu maire pour trois mandats et est aujourd'hui conseiller municipal à Poix-de-Picardie dont il est délégué à la CC2SO. Il a été vice-président en charge du social et de la mobilité et a donc participé à la création de la régie de transports. Par ailleurs, il est conseiller départemental et vice-président en charge de l'autonomie et du handicap. Il a hâte de pouvoir travailler en équipe afin de développer la CC2S.

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à 118 voix POUR et 27 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, la candidature de Monsieur DEWAELE Marc comme 14^e vice-président.

- **Le Président invite les candidats au poste de 15^e vice-président (canton de Molliens-Dreuil) à se présenter.**

Monsieur ROUILLARD François, commune d'Airaines, présente sa candidature. Il est le premier adjoint de la ville d'Airaines et connaît à la fois le nord et le sud du territoire. Il espère pouvoir travailler afin de construire une belle Communauté de communes en assurant l'équité dans le territoire.

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à 127 voix POUR et 18 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, la candidature de Monsieur ROUILLARD François comme 15^e vice-président.

7. Détermination du nombre de membres du bureau

Le Président rappelle qu'il y aura 5 membres du bureau par canton ainsi que de 2 délégations. Il propose que le bureau soit composé de 29 membres.

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur cette proposition.

Le Conseil communautaire par 122 voix POUR, 8 ABSTENTIONS (NOBLESSE Albert, HENQUENET Xavier, DUBOIS Jean, DEMAREST Vincent, NOPPE Robert, PERIMONY Yves, DEMARQUET Jean-Pierre et LEDAIN Rose-Marie) et 11 CONTRE (DALLERY Philippe, LESUR Alain, POYART Dominique, ROUZAUD Jean-Marie, MICHAUX Colette, MOREL Claude, QUILLET Jean-Claude, TRABOUILLET Romuald, LECLERCQ Geneviève, BLAREL Marc et SNAUWAERT Jean-Marie) et 3 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, fixe à 29 le nombre de membres de bureau.

8. Election des membres du bureau

L'élection des membres du bureau s'effectue au scrutin secret, uninominal à trois tours identiques à celui prévu pour l'élection du Président (Conseil d'Etat du 23 avril 2009 n° 319-812).

- **Election du membre du bureau n° 1**

Le Président invite les candidats pour le canton de Oisemont à se faire connaître. Il rappelle que ce membre du bureau sera considéré comme un vice-président et disposera des délégations nécessaires.

Monsieur GANDON Jean-Claude, commune de Rambures, présente sa candidature. Il est agriculteur retraité, maire de Rambures depuis 2001 et ancien vice-président de la voirie à la Communauté de communes de Oisemont.

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à 108 voix POUR et 36 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, la candidature de Monsieur GANDON Jean-Claude comme premier membre du bureau avec délégation de vice-président.

- **Election du membre du bureau n° 2**

Le Président invite les candidats pour le canton de Conty à se faire connaître. Il rappelle que ce membre du bureau sera considéré comme un vice-président et disposera des délégations nécessaires.

Madame DHOINE Catherine, commune de Namps-Maisnil, présente sa candidature. Au sein de la Communauté de communes du Contynois, elle était chargée du volet social. Elle aurait à cœur de poursuivre son travail communautaire.

Madame VAN OOTEGHEM Clarisse, commune de Conty, présente sa candidature. Elle a obtenu 4 mandats de maire adjointe, dont deux mandats de 1^{ère} adjointe à la mairie de Conty. Elle est responsable des grands comptes dans une entreprise privée. Au sein de la Communauté de communes, elle siégeait à la commission des affaires sociales, personnes âgées et enfants/jeunesse. En tant

qu'adjointe à la mairie de Conty, elle est responsable de la commission Communication et Affaires sociales.

Madame VAN OOTEGHEM Clarisse précise qu'elle ne se présente pas contre Catherine D'HOINE, mais est candidate pour un autre poste de membre du bureau pour le secteur de Conty.

En l'absence de questions, le Président propose donc de voter sur la candidature de Catherine D'HOINE.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à 125 voix POUR et 19 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, la candidature de Madame DHOINE Catherine comme second membre du bureau avec délégation de vice-présidente.

- **Election du membre du bureau n° 3**

Le Président invite les candidats pour le canton de Oisemont à se faire connaître. Il rappelle que ce membre du bureau sera considéré comme un vice-président et disposera des délégations nécessaires.

Monsieur GAMBIER Mariel, commune de Fresnoy-Andainville, présente sa candidature. Il est maire de Fresnoy-Andainville depuis 1995. Il est instituteur à la retraite. Au cours de sa carrière, il a eu l'occasion de sillonner tout le territoire de la Communauté de communes. Il avait intégré la commission scolaire de la Communauté de communes de Oisemont en 1995 jusqu'en 2014. Il fut alors élu vice-président en charge des écoles, transports scolaires et collèges. Il souhaite continuer à assurer ces travaux.

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à 112 voix POUR et 32 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, la candidature de Monsieur GAMBIER Mariel comme troisième membre du bureau avec délégation de vice-président.

- **Election du membre du bureau n° 4**

Le Président invite les candidats pour le canton de Conty à se faire connaître. Il rappelle que ce membre du bureau sera considéré comme un vice-président et disposera des délégations nécessaires.

Madame VAN OOTEGHEM Clarisse, s'étant présentée auparavant et seule candidate, le Président propose de mettre au vote.

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à 111 voix POUR et 33 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, la candidature de Madame VAN OOTEGHEM Clarisse comme quatrième membre du bureau avec délégation de vice-présidente.

Le Président propose une suspension de séance afin que les cantons désignent les autres membres du bureau.

La séance est suspendue de 20h50 à 21h05.

Le Président indique que le Conseil communautaire doit à présent élire 25 membres du bureau, soit 5 par canton, à travers un scrutin uninominal.

- **Election du membre du bureau n° 5**

Le Président invite les candidats pour le canton de Oisemont à se faire connaître.

Madame DELHOMELLE Béatrice, commune de Senarpont, présente sa candidature. Elle est maire depuis septembre 2016 et c'est son 4^{ème} mandat. Elle est retraitée « technicienne de laboratoire » mais continue à travailler à mi-temps.

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à 128 voix POUR et 13 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, la candidature de Madame DELHOMELLE Béatrice comme cinquième membre du bureau.

- ***Election du membre du bureau n° 6***

Le Président invite les candidats pour le canton de Conty à se faire connaître.

Monsieur DE MONCLIN Arnaud, commune de Courcelles-sous-Thoix, présente sa candidature. Il est retraité de l'industrie où il exerçait les fonctions de cadre dirigeant.

Le président précise qu'il n'y a plus que 141 votants.

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à 121 voix POUR et 20 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, la candidature de Monsieur DE MONCLIN Arnaud comme sixième membre du bureau.

- ***Election du membre du bureau n° 7***

Le Président invite les candidats pour le canton d'Hornoy-le-Bourg à se faire connaître.

Monsieur DESBIENDRAS Alain, commune de Beaucamps-le-Jeune, présente sa candidature. Il a travaillé aux haras nationaux pendant 45 ans.

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à 127 voix POUR et 14 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, la candidature de Monsieur DESBIENDRAS Alain comme septième membre du bureau.

- ***Election du membre du bureau n° 8***

Le Président invite les candidats pour le canton de Poix-de-Picardie à se faire connaître.

Monsieur LOUIS Claude, commune de Croixrault, présente sa candidature. Il est maire de Croixrault depuis 2014, commune résolument communautaire qui accueille entre autres l'aire d'autoroute de la SANEF et prochainement l'implantation de la société DEL MONTE.

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à 123 voix POUR et 18 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, la candidature de Monsieur LOUIS Claude comme huitième membre du bureau.

- ***Election du membre du bureau n° 9***

Le Président invite les candidats pour le canton de Molliens-Dreuil à se faire connaître.

Monsieur LABESSE Jean-Marc, commune de Quevauvillers, présente sa candidature. Il est membre sortant du bureau de la CCSOA.

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à 112 voix POUR et 29 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, la candidature de Monsieur LABESSE Jean-Marc comme neuvième membre du bureau.

- **Election du membre du bureau n° 10**

Le Président invite les candidats pour le canton de Oisemont à se faire connaître.

Monsieur CALIPPE Alain, commune de Fresneville, présente sa candidature. Il est maire de Fresneville.

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à 113 voix POUR et 28 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, la candidature de Monsieur CALIPPE Alain comme dixième membre du bureau.

- **Election du membre du bureau n° 11**

Le Président invite les candidats pour le canton de Conty à se faire connaître.

Monsieur MAGNIER Patrick, commune de Sentelie, présente sa candidature. Il est maire de Sentelie depuis 2001 et membre de la Communauté de communes du Contynois depuis 2008.

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à 108 voix POUR et 33 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, la candidature de Monsieur MAGNIER Patrick comme onzième membre du bureau.

- **Election du membre du bureau n° 12**

Le Président invite les candidats pour le canton d'Hornoy-le-Bourg à se faire connaître.

Madame DE SAINT-GERMAIN Lyliane, commune de Dromesnil, présente sa candidature. Elle est maire de Dromesnil depuis 2008 et membre du bureau de la CCSOA. Elle souhaite poursuivre son travail au sein de la nouvelle Communauté de communes afin notamment de représenter les petites communes.

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à 118 voix POUR et 23 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, la candidature de Madame DE SAINT-GERMAIN Lyliane comme douzième membre du bureau.

- **Election du membre du bureau n° 13**

Le Président invite les candidats pour le canton de Poix-de-Picardie à se faire connaître.

Madame VASSEUR Dany, commune de Guizancourt, présente sa candidature. Elle est maire depuis 1995 et était membre du bureau de la CCSOA.

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à 130 voix POUR et 11 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, la candidature de Madame VASSEUR Dany comme treizième membre du bureau.

- **Election du membre du bureau n° 14**

Le Président invite les candidats pour le canton de Molliens-Dreuil à se faire connaître.

Monsieur CAUX Gaël, commune de Riencourt, présente sa candidature. Il est maire de Riencourt depuis 2 mandats et était membre du bureau de la CCSOA.

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à 117 voix POUR et 24 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, la candidature de Monsieur CAUX Gaël comme quatorzième membre du bureau.

- ***Election du membre du bureau n° 15***

Le Président invite les candidats pour le canton de Oisemont à se faire connaître.

Madame ESCARD Marie-Elisabeth, commune du Mazis, présente sa candidature. Elle est maire du Mazis pour la première fois et a déjà obtenu 4 mandats d'élue locale. Retraitée à ce jour, elle était infirmière de santé au travail.

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à 124 voix POUR et 17 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, la candidature de Madame ESCARD Marie-Elisabeth comme quinzième membre du bureau.

- ***Election du membre du bureau n° 16***

Le Président invite les candidats pour le canton de Conty à se faire connaître.

Monsieur PORTOIS Nicolas, commune de Tilloy-les-Conty, présente sa candidature. Il est maire de Tilloy-les-Conty depuis 2014.

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à 122 voix POUR et 19 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, la candidature de Monsieur PORTOIS Nicolas comme seizième membre du bureau.

- ***Election du membre du bureau n° 17***

Le Président invite les candidats pour le canton d'Hornoy-le-Bourg à se faire connaître.

Monsieur DOINEL Richard, commune d'Hornoy-le-Bourg, présente sa candidature. Il est membre sortant de l'ancienne Communauté de communes. Il est pharmacien et élu au conseil municipal d'Hornoy-le-Bourg.

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à 114 voix POUR et 27 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, la candidature de Monsieur DOINEL Richard comme dix-septième membre du bureau.

- ***Election du membre du bureau n° 18***

Le Président invite les candidats pour le canton de Poix-de-Picardie à se faire connaître.

Madame LOUVARD Annie, commune de Gauville, présente sa candidature. Elle est maire de Gauville depuis 2014 et membre du bureau de la CCSOA.

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à 128 voix POUR et 13 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, la candidature de Madame LOUVARD Annie comme dix-huitième membre du bureau.

- ***Election du membre du bureau n° 19***

Le Président invite les candidats pour le canton de Molliens-Dreuil à se faire connaître.

Monsieur TURLLOT Jean-Marie, commune de Montagne-Fayel, présente sa candidature. Il est maire de Montagne-Fayel et membre du comité de pilotage du PLUi. Il s'intéresse aux questions liées à l'agriculture.

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à 110 voix POUR et 31 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, la candidature de Monsieur TURLLOT Jean-Marie comme dix-neuvième membre du bureau.

- ***Election du membre du bureau n° 20***

Le Président invite les candidats pour le canton de Oisemont à se faire connaître.

Monsieur QUEVAUVILLERS Louis, commune d'Aumatre, présente sa candidature. Il est maire d'Aumatre et ancien membre du bureau de la Communauté de communes d'Oisemont.

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à 115 voix POUR et 26 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, la candidature de Monsieur QUEVAUILLERS Louis comme vingtième membre du bureau.

- ***Election du membre du bureau n° 21***

Le Président invite les candidats pour le canton de Conty à se faire connaître.

Monsieur ROUZAUD Jean-Marie, commune de Fleury, présente sa candidature. Il est maire de Fleury depuis 1995.

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à 113 voix POUR et 28 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, la candidature de Monsieur ROUZAUD Jean-Marie comme vingt et unième membre du bureau.

- ***Election du membre du bureau n° 22***

Le Président invite les candidats pour le canton d'Hornoy-le-Bourg à se faire connaître.

Monsieur HESSE Hervé, commune de Thieulloy-L'Abbaye, présente sa candidature. Il est maire de Thieulloy-L'Abbaye et ancien membre du bureau de la CCSOA.

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à 118 voix POUR et 23 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, la candidature de Monsieur HESSE Hervé comme vingt-deuxième membre du bureau.

- ***Election du membre du bureau n° 23***

Le Président invite les candidats pour le canton de Poix-de-Picardie à se faire connaître.

Monsieur BODEREAU Etienne, commune d'Hescamps, présente sa candidature. Il est maire d'Hescamps depuis 2008 et ancien membre du bureau.

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à 120 voix POUR et 21 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, la candidature de Monsieur BODEREAU Etienne comme vingt-troisième membre du bureau.

- **Election du membre du bureau n° 24**

Le Président invite les candidats pour le canton de Molliens-Dreuil à se faire connaître.

Monsieur COSETTE Jean-Paul, commune de Molliens-Dreuil, présente sa candidature. Il est maire adjoint de la commune de Molliens-Dreuil.

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à 126 voix POUR et 15 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, la candidature de Monsieur COSETTE Jean-Paul comme vingt-quatrième membre du bureau.

- **Election du membre du bureau n° 25**

Le Président invite les candidats pour le canton de Oisemont à se faire connaître.

Monsieur BAUDEN Jean-Philippe, commune de Saint-Maulvis, présente sa candidature. Il est maire adjoint de la commune de Saint-Maulvis depuis deux mandats. Il est sortant du bureau de la Communauté de communes de Oisemont.

En l'absence de questions, Monsieur le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à 113 voix POUR et 28 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, la candidature de Monsieur BAUDEN Jean-Philippe comme vingt-cinquième membre du bureau.

- **Election du membre du bureau n° 26**

Le Président invite les candidats pour le canton de Conty à se faire connaître.

Madame PERONNE Michèle, commune d'Oresmaux, présente sa candidature. Elle est maire d'Oresmaux et élue depuis 2001. Elle fait partie du C.A.U.E et de la Mission Locale.

En l'absence de questions, Monsieur le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à 102 voix POUR et 39 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, la candidature de Madame PERONNE Michèle comme vingt-sixième membre du bureau.

- **Election du membre du bureau n° 27**

Le Président invite les candidats pour le canton d'Hornoy-le-Bourg à se faire connaître.

Madame IRIARTE-ARRIOLA Jean-Jacques, commune d'Hornoy-le-Bourg, présente sa candidature. Il est délégué de la commune de Beaucamps-le-Vœux, membre du bureau de la CCSSOA.

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à 105 voix POUR et 34 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, la candidature de Monsieur IRIARTE-ARRIOLA Jean-Jacques comme vingt-septième membre du bureau.

- **Election du membre du bureau n° 28**

Le Président invite les candidats pour le canton de Poix-de-Picardie à se faire connaître.

Monsieur ROBITAILLE Pierre, commune de Caulières, présente sa candidature. Il est maire de Caulières, agriculteur et membre du bureau de la CCSSOA.

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à 115 voix POUR et 24 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, la candidature de Monsieur ROBITAILLE Pierre comme vingt-huitième membre du bureau.

- **Election du membre du bureau n° 29**

Le Président invite les candidats pour le canton de Molliens-Dreuil à se faire connaître.

Monsieur TEN Alexis, commune de Fluy, présente sa candidature. Il est maire de Fluy et membre du bureau de la CCSOA.

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à 122 voix POUR et 16 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, la candidature de Monsieur TEN Alexis comme vingt-neuvième membre du bureau.

Monsieur le Président félicite tous les élus.

9. Lecture de la Charte de l'élu local par le Président

Le Président indique que l'article L. 5211-6 du CGCT prévoit que « lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau, le président donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-1-1. Le Président a remis aux conseillers communautaires une copie de la charte de l'élu local et des dispositions de la sous-section 1 de la section 2 du chapitre IV du présent titre dans les Communautés de Communes, ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions » et lit la Charte :

Charte de l'élu local :

1. *L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.*
2. *Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.*
3. *L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*
4. *L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.*
5. *Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.*
6. *L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.*
7. *Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.*

10. Création de régies

Le Président explique que depuis le 1^{er} janvier, un certain nombre de régies fonctionnent de manière dérogatoire avec l'accord de M. TOUREILLE, Trésorier de Poix-de-Picardie. Il convient dès la convocation du premier Conseil communautaire de procéder à la création des régies afin de régulariser les situations préexistantes.

Il propose de l'autoriser à procéder à la création des régies suivantes :

- Mobilité (régie d'avances et de recettes)
- Crèche les Frimousses à Poix-de-Picardie (régie de recettes)
- Halte-Garderie Itinérante (régie de recettes)
- Cantine scolaire du Contynois (régie de recettes)
- ACM du Contynois (régie d'avances et recettes)

- Aide à Domicile du Contynois (régie de recettes)
- Aide à Domicile secteur de Oisemont (régie de recettes)
- Régie saison culturelle (régie de recettes)

Par ailleurs, il indique qu'il est nécessaire que le Conseil communautaire l'autorise à revêtir de sa signature les conventions TIPI à intervenir afin que les administrés puissent régler leurs factures par carte bancaire sur les sites Internet des EPCI.

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur la création des régies présentées ci-dessus.

Le Conseil Communautaire par 132 voix POUR, 1 ABSTENTION (PERIMONY Yves) et 1 CONTRE (DESBIENDRAS Alain) et 3 non participants au vote (GAMBIER Mariel, LOUVARD Annie, DELAIRE Rose-France), autorise le Président à procéder à la création des régies et à revêtir de sa signature les conventions TIPI à intervenir.

11. Création des budgets annexes

Monsieur le Président indique que, dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2017, il est proposé de créer les budgets annexes suivants :

- Ordures ménagères (regroupement des 3 CC)
- Assainissement Non Collectif (regroupement des 3 CC)
- Logement (regroupement de logements CC du Contynois et logements sociaux de la CCRO)
- Mobilité
- Equipement aquatique
- MARPA
- Zone d'Activités de Croixrault
- Zone d'Activités de Oisemont
- Zone d'Activités du Bosquel
- Secrétariat de Mairie
- Entretien de communes
- Atelier services techniques

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur la création des régies présentées ci-dessus.

Le Conseil Communautaire par 124 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (LEDAIN Rose-Marie et MARSEILLE Frédéric) et 11 non participants (VAUDET Déborah, DESBIENDRAS Alain, BOULENGER Annie, DUMEIGE Yannick, MOYENS Jean-Pierre, DUBOIS Jean, MOUTON Valérie, PERIMONY Yves, NORMAND Lionel, LECLERCQ Geneviève et HOUAS Jean-Claude), invite le Président à procéder à la création des budgets annexes repris ci-dessus.

12. Tarification de la programmation culturelle

Le Président indique que lors de la réunion des commissions « CULTURE » des 3 Communautés de communes organisée le 3 octobre 2016, il a été proposé une tarification de la programmation culturelle pour le 1^{er} semestre 2017.

La tarification proposée se décompose comme suit :

- Pass duo : 20 euros pour le premier semestre de la saison culturelle
- Pass solo : 15 euros pour le premier semestre de la saison culturelle
- Tarif individuel : 5 euros et gratuité pour les moins de 16 ans.

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur les tarifs proposés.

Le Conseil Communautaire par 118 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (NOBLESSE Albert, VAUDET Déborah, DUTITRE Philippe, CELISSE Gérard, TEN Alexis et COCQ Philippe) et 4 CONTRE (THIVERNY François, LESUR Alain, GOETHALS Eddy, PERIMONY Yves) et 9 non participants (DALLERY Philippe, DESBIENDRAS Alain, MICHEL Géraldine, HENQUENET Xavier, BAYARD

Dominique, DE PALMAERT Yolaine, TURLOT Jean-Marie, LEDAIN Rose-Marie, NOUGEIN Laurence), fixe la tarification culturelle repris ci-dessus.

13. Lieu du prochain Conseil communautaire

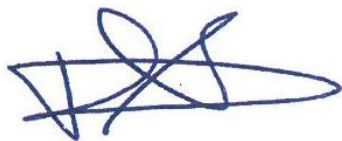
Monsieur le Président indique que la prochaine réunion du Conseil communautaire se tiendra le 6 février 2017. Au cours de cette séance, les membres des commissions seront désignés. Il propose que cette séance se tienne à Hornoy-le-Bourg, dans la même salle.

Il propose de voter sur l'heure de cette séance : 18 heures 30 ou à 19 heures.

Le Conseil communautaire unanime après en avoir délibéré, fixe le lieu du prochain Conseil communautaire en la Maison des Jeunes d'Hornoy-le-Bourg le 6 février 2017 à 18h30.

La secrétaire de séance,

Déborah VAUDET



Le Président,

Alain DESFOSSÉS

